



Situation de handicap Fiez-vous aux compétences !



Pôle handicap du ministère chargé de l'agriculture

Proche aidant d'une personne en situation de handicap

Pistes de solutions proposées dans la FAQ : <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions> lien proposé sur le site handicap.agriculture.gouv.fr/

Vous êtes un proche aidant d'une personne en situation de handicap et vous cherchez des solutions de solidarité pour faire vos courses ou pour avoir un temps de répit près de chez vous ?

Vous pouvez appeler votre Centre Communal d'Action Sociale qui est à votre disposition dans votre commune pour vous apporter des aides et des soutiens. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) peuvent également proposer ce type de prestations.

Consultez également la plateforme¹ solidaires-handicaps.fr, lancée le 31 mars 2020. Elle recense l'ensemble des solutions de solidarité à proximité de chez vous et vous facilite la mise en relation avec ces dispositifs d'appui. Vous ne trouvez pas immédiatement de réponse à votre demande ? Un système d'alerte vous prévient en temps réel lorsqu'une solution peut vous être apportée. L'utilisation de la plateforme est accessible et gratuite. Elle propose également de la documentation, des tutos, des numéros utiles.

¹ Le lancement de cette plateforme est à l'initiative du Conseil national consultatif des personnes handicapées et de la Fédération des Centres Régionaux d'Études d'Actions et d'Informations (ANCREAI), sous l'égide du Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et avec l'appui du Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG CIH).